

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 265-01, 329 ET 330**

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 265-01            modifiant le Règlement 265 décrétant des travaux de prolongement des services d'égout et d'aqueduc jusqu'au 1300, boulevard Gérard-Cadieux ainsi qu'un emprunt de 3 000 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

Adoption par le conseil : 19 décembre 2017  
Approbation par les personnes habiles à voter : 10 janvier 2018  
Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : 29 janvier 2018

Règlement 329            sur la mise en œuvre du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield

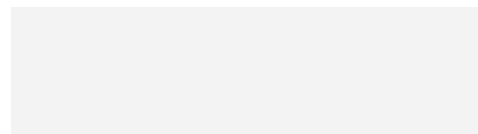
Adoption par le conseil : 3 octobre 2017  
Approbation par la Société d'habitation du Québec, tel que modifié par la résolution 2017-11-516 : 31 janvier 2018

Règlement 330            pour emprunter la somme de 624 860 \$ afin de pourvoir à la mise en œuvre du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield

Adoption par le conseil : 21 novembre 2017  
Approbation par les personnes habiles à voter : 11, 12, 13 et 14 décembre 2017  
Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : 30 janvier 2018

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 2 février 2018.



Alain Gagnon, MAP, OMA  
Greffier